

COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, séances sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2021

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Joël DRONNE, Adjoints ; Thierry MOREAU, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Tania LANGLAIS qui a donné pouvoir à Christine RICHARD, Joël FROGET qui a donné pouvoir à Christine RICHARD et Karine LAUNAY qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Graziella LEBEAU.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de rajouter la question « Décision Modificative n°2 » à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative n°2
2. Congrès des Maires
3. Tarifs 2022 loyers communaux
4. Tarifs 2022 cimetièrre
5. Tarifs 2022 photocopies
6. Tarifs 2023 Espace Lino Ventura
7. Questions diverses

DCM2021/49 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de Christine RICHARD, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 100,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 100,00 €	
D 21316-36 : Cimetière		1 100,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 100,00 €

DCM2021/50 – CONGRÈS DES MAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue, avec Tania LANGLAIS, au congrès des Maires qui s'est déroulé à Paris les 16, 17 et 18 novembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à Madame Christine RICHARD, sur présentation de pièces justificatives, les frais réels de déplacement, de restauration, d'hébergement et de séjour qu'elle a engagé à l'occasion de ce déplacement.

DCM2021/51 – TARIFS 2022 LOYERS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide que les loyers communaux seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Café/épicerie (« Chez Lulu ») : **400 €/mois**
- Ancienne Boulangerie (M. Grenouilleau/Mme Marreau) : **554 €/mois**
- Jardin à côté du cimetière (M. Audren) : **70 €/an**
- Terrain 1 de Grohier (M. Da-Purificação) : **150 €/an**
- Terrain 2 de Grohier (Écurie Étienne d'Andigné) : **150 €/an**

Aire de camping-cars :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de facturer **10 € la nuitée** à partir du 01/01/2022 toute personne stationnant sur l'aire de camping-cars pour nous dédommager des frais d'électricité et d'eau.

DCM2021/52 – TARIFS 2022 CIMETIÈRE

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour 2022 :

Tombes : 15 ans : **70 €**
 30 ans : **120 €**
 50 ans : **190 €**
 Caveau : **1 100 €**

Columbarium : 15 ans : **300 €**
 30 ans : **550 €**
 50 ans : **750 €**

Jardin du souvenir : **60 €** pour la dispersion des cendres et la plaque gravée

DCM2021/53 – TARIFS 2022 PHOTOCOPIES

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2022 soit :

Noir et Blanc :	A4 = 0,20 €
	A3 = 0,40 €
Couleur :	A4 = 0,50 €
	A3 = 1,00 €

Et pour les associations de Baracé, les tarifs sont les suivants :

Noir et Blanc :	A4 = 0,10 €
	A3 = 0,20 €
Couleur :	A4 = 0,20 €
	A3 = 0,40 €

DCM2021/54 – TARIFS 2023 ESPACE LINO VENTURA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2023 soit :

Locations habitants de Baracé* du samedi matin au dimanche 20 heures :

- Petite salle et cuisine	220 €
- Grande salle et cuisine	350 €
- Toutes les salles et cuisine	450 €

*Ce tarif est accordé une seule fois dans l'année pour un foyer Baracéen.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de **70 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

Locations hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures :

- Petite salle et cuisine	320 €
- Grande salle et cuisine	560 €
- Toutes les salles et cuisine	750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures une somme de **100 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

Locations diverses :

- Petite salle : **80 €** (habitant de Baracé) et **120 €** (hors commune)
- Grande salle : **130 €** (habitant de Baracé) et **200 €** (hors commune)

Un supplément de **50 €** sera appliqué aux locataires désireux de bénéficier de la salle dès le vendredi matin à partir de 10 heures.

Un chèque de caution de **1 000 €** sera demandé à la réservation et rendu dans les 15 jours.

Le paiement de la location se fait le jour de la remise des clefs en même temps que l'état des lieux d'entrée.

QUESTIONS DIVERSES

1. COMMISSIONS CCALS :

■ Conseil Communautaire :

- Vente du Moulin de Cheffes pour 150 000 € pour des projets artistiques.

■ PLUi :

- Madame le Maire présente le diaporama.

■ SICTOM :

- Madame le Maire présente le diaporama.

■ Petite enfance/jeunesse :

- intégration de personnes handicapées

2. COMMISSIONS COMMUNALES :

- Voirie : Considérant les dépenses engagées sur le tracteur ces 5 dernières années, Madame le Maire propose à la commission de réfléchir à l'achat d'un nouveau tracteur.

- Commission Jeunesse : Le conseil municipal des jeunes se réunira le 21 décembre à 18h.

La soirée qui était prévue le 17 décembre à l'Espace Jeunes est annulée.

- Cadre de vie : Arrêt du Marché jusqu'au printemps.

3. Assurances : Les contrats d'assurances ont été divisés en plusieurs lots, la commune a retenu GROUPAMA pour l'assurance aux biens, l'assurance des véhicules et l'auto mission et la SMACL pour l'assurance responsabilité et l'assurance protection juridique.

4. Terrain : Après avoir pris les renseignements auprès du notaire sur la valeur de la terre agricole à Baracé, Madame le Maire informe les conseillers que l'hectare est estimé entre 2 000 € et 2 500 €. Le conseil municipal décide donc de faire une proposition à 1 200 € pour la parcelle A 273 de 6 540 m², situé au Rodiveau et appartenant à Monsieur Desmarres, avec frais de notaire à notre charge. Le conseil municipal estime que c'est une ancienne peupleraie en zone inondable et que l'arrachage des souches serait à notre charge.

5. Le conseil municipal demande à la commission Tourisme de la CCALS de revoir l'emplacement du Bac de Prignes.

6. Madame le Maire fait part de la signature de la permission de voirie pour les travaux de la tranchée Huillé/Baracé pour la fibre.

7. La personne responsable de dépôts sauvages sur la commune a été identifiée. Le SICTOM va lui demander de régulariser sa situation et lui faire payer l'arriéré des factures.

8. Madame le Maire propose que les vœux du Maire se déroulent le dimanche 16 janvier 2022 à 15 h en fonction du dispositif sanitaire applicable.

9. L'Association « Les Z'Embaracés » est à la recherche d'un local pour entreposer ses décors.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.